



Département du Tarn
Commune de LISLE-SUR-TARN
EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

N° 642026

Le Maire de Lisle-sur-Tarn,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que les services techniques municipaux procéderont au nettoyage du pontet de l'espace Raymond Lafage situé rue des Grands Augustins,

Il y a lieu de prendre les mesures suivantes,

ARRETE

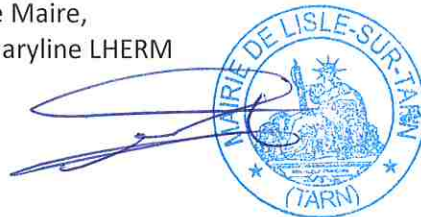
Article 1 : La circulation sera interdite rue des Grands Augustins pour la partie comprise entre la rue Porte Peyrole et la rue de la Roche du 27 au 29 avril 2026.

Article 2 : Le Maire, le Directeur Général des Services ainsi que le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Lisle-sur-Tarn et le Brigadier Chef de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué :

Philippe DUBREUIL

Fait à Lisle-sur-Tarn, le 21 AVR. 2026
Le Maire,
Maryline LHERM



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été publié le 21 AVR. 2026 et/ou notifié à l'intéressé(e) le 21 AVR. 2026. La présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de cette notification ou de sa publication. Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.